

Délibération 2025/02/04/03

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 février à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 25 janvier 2025.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :12

Nombre de suffrages exprimés :13

Étaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**, Mme Marine **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à M Thierry **Depoortere**.
Mme Aurélie **Royer**.

Objet : Tarif location de la salle communale La Clairière pour l'association Phalempin Athletic Club

Suite à la demande de la part de l'association Phalempin Athletic Club pour occuper la salle communale La Clairière durant les vacances scolaires en cas de mauvais temps, un tarif préférentiel de la salle communale La Clairière doit être fixé pour couvrir les frais de fonctionnement.

Après étude et délibération de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer le tarif comme suit :

- Occupation de la salle en cas de mauvais temps du 10 au 15 février 2025 : 100 €

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE



Handwritten signature and initials over the stamp.